

Zeitschrift: Berichte der Schweizerischen Botanischen Gesellschaft = Bulletin de la Société Botanique Suisse
Band: 32 (1923)
Heft: 32

Vereinsnachrichten: Rapport de la commission de vérification des comptes de la Société Botanique Suisse pour 1921

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Rapport de la commission de vérification des comptes de la Société Botanique Suisse pour 1921.

Les soussignés ont examiné les comptes de 1921 présentés par Monsieur le professeur Paul Cruchet et soldant par un déficit de caisse de fr. 365.91; la fortune nette de la Société étant de fr. 2234.09; après avoir effectué le pointage avec les pièces justificatives, les soussignés ont trouvé la comptabilité parfaitement en ordre et ils proposent d'en donner décharge au caissier.

Le caissier a également soumis les comptes pour le premier trimestre 1922 à titre de renseignement, ces comptes devant se boucler dorénavant seulement le 31 décembre. Il en ressort que la fortune nette de la Société au 30 juin 1922 est de fr. 5841.80, fonds de réserve compris.

Lausanne, le 4 août 1922.

La commission de vérification des comptes:

A. MAILLEFER.

C. KOLLMUS-STÆGER.